



# PRENDRE LA PLACE QUI NOUS REVIENT !

— SÉMINAIRE FTQ RETRAITE 2017 —



Consolider le régime pour  
renforcer l'équité  
intergénérationnelle

---

**Marie-Josée Naud**  
Conseillère service de l'éducation FTQ



## Contexte

---



- 6 Québécoises et Québécois sur 10 n'ont pas accès à un RCR.
- Explosion du nombre de disparité de traitement dans les RCR.
- Une difficulté d'épargne pour les faibles revenus et la classe moyenne, les REÉR ne profitent qu'aux mieux nantis.
- Le RVER est un « flop ».
- Le mouvement syndical et la société civile mènent, depuis 2009, une campagne qui fait la promotion d'une hausse significative de la couverture du RRQ.

## Chronologie

---



- **Juin 2016**, toutes les provinces du Canada sauf le Québec s'entendent pour bonifier le Régime de pensions du Canada (RPC, équivalent du RRQ).
- **Décembre 2016**, projet de loi adopté à Ottawa pour bonifier le RPC.
- **18 décembre 2016**, Québec lance une consultation sur l'avenir du RRQ et propose un scénario moins généreux que le scénario RPC.
- **18 janvier 2017**, la FTQ dépose son mémoire à la Commission des finances publiques.

## Consultation publique sur le RRQ

---



- Doit être fait au 6 ans selon la loi.
- Celle de 2017 est la plus importante depuis la mise en place du régime en 1966.
- Document de consultation a été déposé le 18 décembre 2016 pour une commission parlementaire de 4 jours qui a débutée le 17 janvier 2017.

## Contenu de la consultation

---



### **Axe 1 – Bonification RRQ**

- *Statu quo*
- Scénario RPC (Vancouver)
- Scénario Québec

### **Axe 2 – Mesures structurantes**

- Augmentation de l'âge de la retraite
- Prestation de survivants
- Introduction d'un facteur longévité

# Les options de bonification qui sont proposées

---



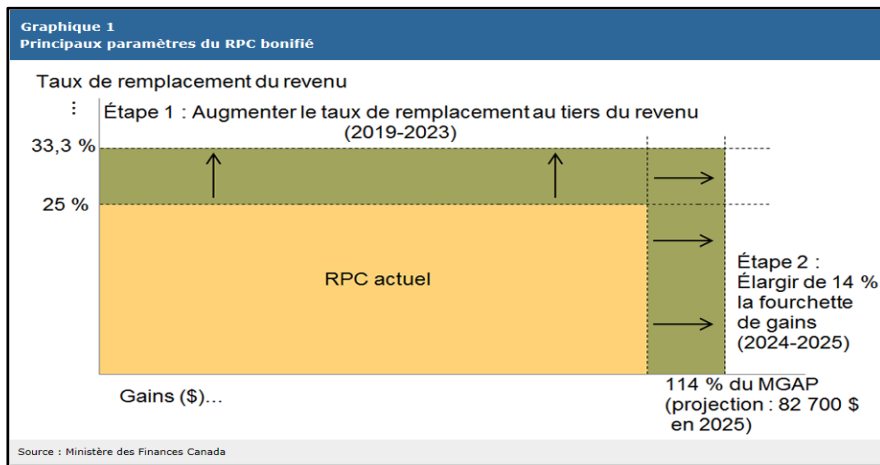
## Scénario RPC-Vancouver

---



- Le taux de remplacement de revenu à la retraite passe de 25 % à 33 %.
- Augmentation de 14 % du salaire cotisable, équivalant à 62 600 \$ en dollars de 2016.
- Hausse graduelle des cotisations sur 7 ans à partir de 2019.

## Scénario RPC-Vancouver



## Scénario Québec-Leitão



- Les cotisations ne sont pas augmentées pour les revenus en deçà de 27 450 \$.
- Le taux de remplacement de revenu à la retraite passe de 25 % à un maximum de 29,6 %.
- Augmentation de 14 % du salaire cotisable, équivalant à 62 600 \$ en dollars de 2016.
- Hausse graduelle des cotisations sur 7 ans à partir de 2019.

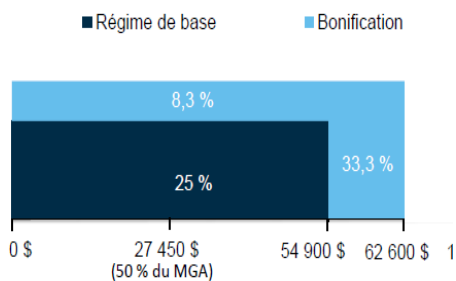
## Scénario Québec-Leitão,

beaucoup moins généreux

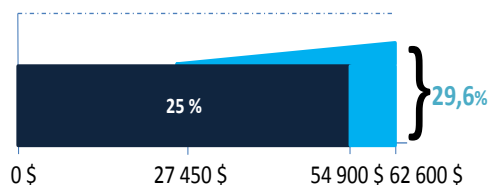


### Prestations une fois le régime à maturité, dans 40 ans

#### Option 1: RPC (entente de Vancouver)



#### Option 2: Scénario Québec proposé



Michel Lizée

## Arguments évoqués par le ministre



### Argument 1

La bonification nuirait aux personnes à faible revenu les faisant contribuer inutilement à un régime qui leur rapporterait peu.

### Argument 2

L'entente de Vancouver mettrait en péril l'économie du Québec et la compétitivité des entreprises québécoises.

## Pas avantageux pour les faibles revenus?

---



Le gouvernement fédéral a annoncé qu'il bonifiera la prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT) afin de compenser la récupération.

Les travailleurs et travailleuses à faible revenu verront donc augmenter leur revenu de retraite total, et ce, à un faible coût durant leurs années de travail.

## Le Québec n'a pas les moyens?

---



- La bonification serait mise en œuvre lentement sur sept années, de 2019 à 2025.
- Les cotisations des employeurs et des travailleurs à la partie bonifiée du RPC seront déductibles de leur revenu.
- « Le Québec affiche des coûts d'implantation et d'exploitation pour les entreprises qui sont concurrentiels à l'échelle canadienne et qui se comparent avantageusement à ceux observés dans les principaux pays industrialisés. »  
*Ministère des Finances, Profil économique et financier du Québec, Québec, 2013, p. 5*

## Conclusion

---



La proposition RPC représente un pas dans la bonne direction bien que très modeste.

Le RRQ est un outil particulièrement efficace pour s'attaquer à la problématique des inégalités.

Le scénario Québec augmenterait la dépendance des Québécois et des Québécoises au Supplément de revenu garanti.

« Mesures pour  
renfoncer la pérennité »

---





## Relever l'âge minimal d'admissibilité à la rente RRQ



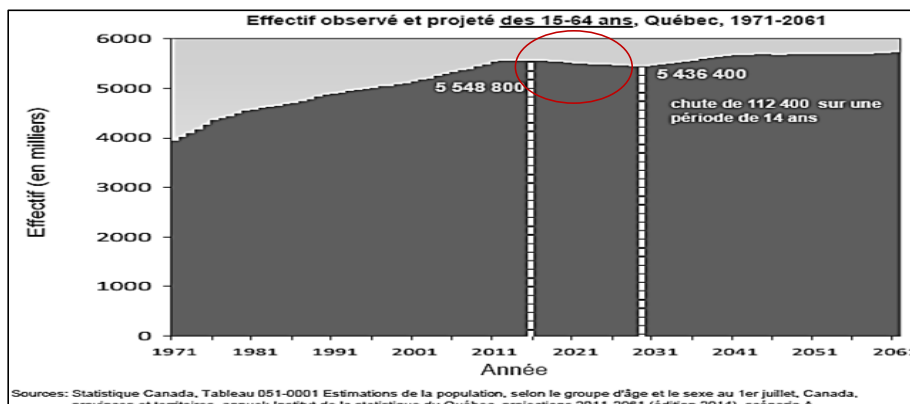
Actuellement, l'âge minimal d'admissibilité à la rente de retraite anticipée est de 60 ans.

On propose que cet âge passe à 61-62 ou même 63 ans.

Pourquoi ?

- Pénurie de main-d'œuvre anticipée.
- Au Québec l'âge effectif de prise de retraite est en moyenne à 62 ans plutôt que 63 dans le reste du Canada.

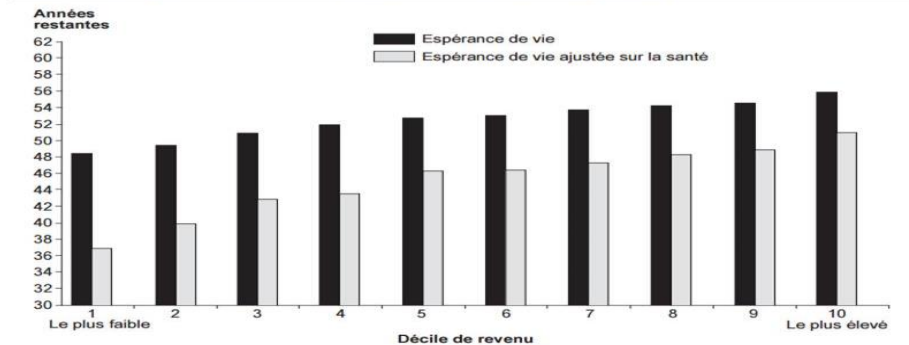
## Pénurie, vraiment ?



## L'équité intragénérationnelle en jeu !



**Figure 1**  
Espérance de vie et espérance de vie ajustée sur la santé restantes à l'âge de 25 ans, selon le décile de revenu, hommes, Canada, 1991 à 2001



Sources : Étude canadienne de suivi de la mortalité selon le recensement, 1991 à 2001; Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, 2000-2001 (cycle 1.1).

## Diminuer les rentes aux conjointes survivantes



Le gouvernement fait le constat que le « taux d'activité des femmes s'est grandement amélioré depuis 1976 ». Il propose donc deux mesures les touchant particulièrement.

- Réduire de façon importante la prestation uniforme (PU) qui est versée au décès du conjoint jusqu'à l'âge de la retraite.
- Réviser à la baisse le maximum de la rente combinée qui est versée à partir de 65 ans de 1551 \$ à 1092 \$.

## Réduction de la prestation uniforme



*Parties uniformes payables aux conjoints survivants âgés de moins de 65 ans, en 2016*

Situation du conjoint survivant	RRQ actuel		RRQ proposé	
	PU versée avant 45 ans	PU versée à partir de 45 ans	PU versée avant 45 ans	PU versée à partir de 45 ans
Personne âgée de moins de 45 ans, sans enfant à charge	121 \$	471 \$	121 \$	121 \$
Personne âgée de moins de 45 ans, avec enfants à charge	438 \$	471 \$	438 \$	438 \$
Personne âgée de 45 ans ou plus	–	471 \$	–	438 \$

## Des mesures qui pénalisent les femmes



- Les femmes travaillent plus qu'avant, mais elles gagnent moins que les hommes.
- Conditions de travail différentes.
- Aucune analyse différenciée selon le sexe n'a été effectuée.

## Introduction d'un facteur longévité



Année	Espérance de vie	Réduction des nouvelles rentes	Nombre de mois de report de la rente pour annuler la réduction
2025	22,0	0,0 %	0
2030	22,5	-1,1 %	2
2035	22,9	-3,0 %	5

Le tableau précédent montre que la réduction qui résulte de l'application du facteur de longévité s'annulerait en reportant de quelques mois seulement le versement de la rente de retraite.

## Équivalence RRQ /RPC



- Si Québec va de l'avant avec ces propositions, l'entente d'équivalence qui existe entre le RRQ et le RPC pourrait être remise en question.
- Des problèmes d'harmonisation entre les deux régimes seraient aussi à prévoir.

## Conclusion

---



Pour la FTQ, le Québec doit rapidement :

- Signer et appliquer le scénario RPC qui est un minimum;
- Renoncer à sa proposition d'augmentation de l'âge de la retraite anticipée;
- Renoncer aux coupures pour les survivants qui touchent particulièrement les femmes.

Un projet de loi est attendu cet automne.

**Merci!**

---

